

Non à la construction de 98 logements, 523 m² de commerce, 211 m² de bureaux et 138 emplacements de parcage.

Chaussée de Waterloo 567 et Rue Léon Jouret, entre les n° 6 et 20, 1050 Bruxelles.

Demandeur : Besix RED s.a., Avenue des Communautés 100, à 1200 Bruxelles.

Suite à l'enquête publique (N°XL : 2017/24) du 17/3/2017 au 31/3/2017, une pétition, signée par les riverains et les citoyens concernés, principalement de la rue Renier Chalon, de la chaussée de Waterloo, du square Charles Graux, de la rue Jean Baptiste Colyns et de la rue Léon Jouret, sera remise à la commission de concertation du 19 avril 2017 et envoyée au Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.

Les sous-signés ne s'opposent pas a priori à la construction sur le terrain en question de nouveaux logements, une priorité en Région de Bruxelles-Capitale. Par contre, le projet immobilier proposé par Besix RED s.a. est démesuré et inadmissible par rapport au tissu urbain actuel; par son envahissement de l'espace (promiscuité intolérable pour les riverains, privation d'ensoleillement et de lumière); par rapport à ses dérogations inadmissibles (15), surtout pour les hauteurs et profondeurs des bâtiments; par les problèmes de circulation et d'hyper-saturation du stationnement qu'il va engendrer, avec les nuisances bruit et pollution associées; par le manque de récupération de surfaces perméables et vertes pour un meilleur équilibre hydrologique; par son manque total de vision durable.

Ce projet est donc inadmissible parce qu'il représente une menace intolérable pour la sécurité piétonne (il y a une crèche, une école maternelle et une plaine de jeu rue Renier Chalon), la qualité de vie, le confort et le calme dont bénéficient actuellement les riverains.

Les sous-signés sont notamment opposés à ce projet :

- pour la hauteur du bloc A, appartements et commerces, chaussée de Waterloo, qui ne doit pas dépasser la hauteur du fronton actuel du Delhaize, soit 16,75 mètres (voir plan en annexe).
- pour la profondeur du bloc A, chaussée de Waterloo, qui ne doit pas dépasser, terrasses comprises, la profondeur du 565 chaussée de Waterloo, mitoyen au bloc A, soit 11,75 mètres (voir plan en annexe).
- pour la hauteur du bloc C, appartements et bureaux, rue Léon Jouret, qui ne doit pas dépasser la hauteur du fronton actuel du Delhaize, soit 16,27 mètres (voir plan en annexe).
- pour la profondeur du bloc C, rue Léon Jouret, qui ne doit pas dépasser le profondeur du 6 rue Léon Jouret (à mesurer, car ce n'est pas sur les plans). Un R+3 serait l'idéal pour ce bloc.
- pour la hauteur des huit maisons du bloc E, parallèle à la rue Renier Chalon, qui ne doit pas dépasser la hauteur de la corniche actuelle du hangar du Delhaize, soit 9,02 mètres, acrotères compris (voir plan en annexe).
- pour la proximité des façades des huit maisons du bloc E, qui sont trop proches des façades arrières des maisons de la rue Renier Chalon. La profondeur des jardins des maisons riveraines de la rue Renier Chalon, terrasses comprises, est de 17 mètres, pour 6 mètres pour les jardins (terrasses comprises) des 8 maisons du bloc E. C'est trop proche. Les façades du bloc E doivent reculer d'au moins 5 mètres.
- pour la hauteur du bloc B, appartements, parallèle au square Charles Graux et à la rue Jean Baptiste Colyns, qui doit se limiter à R+3 pour permettre l'ensoleillement de fin de journée.
- pour le manque de réflexion au sujet du bon aménagement des lieux, trop peu d'espaces verts, pas de vision durable.
- pour les problèmes de circulation et de stationnement et des risques pour la sécurité des piétons qu'il va engendrer dans un quartier déjà en saturation et que le parking (138 places sur 2 niveaux en sous-sol) ne va pas résoudre.

En vertu de ce qui est écrit et décrit ci-dessus, je soussigné(e), demande au Ministre Président Rudi Vervoort, aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à la Direction de l'Urbanisme de la Région de Bruxelles-Capitale, à la Commune d'Ixelles **de ne pas accorder de permis d'Urbanisme au Groupe Besix RED s.a. pour son projet « Chaussée de Waterloo 567, Rue Léon Jouret, entre les n° 6 et 20 », afin de sauvegarder le quartier que nous aimons!**

Avril 2017.

Nom, prénom

Adresse

Code postal

Signature
